



Litige entre associés

Par Marc58

Bonjour

Je suis associé à part égale avec ma sœur dans une sci qui se trouve en Corse moi je réside dans l' Aisne . Suite au bilan je lui ai demandé certains relevés bancaires qu'elles m'a fait parvenir. Maintenant je lui demande les factures concernant ces chèques et la elle me répond de venir les consulter sur place et que si j'ai d'autres demandes de voir avec son avocate. A-t-elle le droit de prendre un avocat et de le rémunérer sur le compte de la sci ?. Je lui ai aussi demandé par mail de me faire un virement de 300 euros de mon compte courant associé à mon compte courant personnel et je n'ai pas de réponse comment faut t'il formuler ma demande pour qu'elle la prenne en compte. Peut elle liquider la sci sans m'en faire part En espérant vous lire.